

COMPTE RENDU

BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE DU 18 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 18 Octobre à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes VAL DE CHER-CONTROIS s'est réuni, au siège de la Communauté de Communes, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc BRAULT, le Président,

Etaient présents :

Président	Monsieur BRAULT Jean-Luc		
1^{ère} Vice-Président	Monsieur PAOLETTI Jacques	1^{er} membre	Monsieur BIETTE Bernard
2^{ème} Vice-Présidente	Madame COCHETON Stella	2^{ème} membre	Monsieur MARTELLIERE Eric
3^{ème} Vice-Président	Monsieur MARINIER Jean-François	3^{ème} membre	Monsieur RACAULT Olivier
4^{ème} Vice-Président	Madame DELORD Martine	4^{ème} membre	-----
5^{ème} Vice-Présidente	-----	5^{ème} membre	Monsieur POMA Alain
6^{ème} Vice-Présidente	Madame OLIVIER Christine	6^{ème} membre	Monsieur CORNEVIN Bernard
7^{ème} Vice-Président	Monsieur GOUTX Alain	7^{ème} membre	Monsieur EPIAIS Jean-Pierre
8^{ème} Vice-Présidente	Madame MICHOT Karine	8^{ème} membre	-----
9^{ème} Vice-Président	Monsieur ROSET Jean-Jacques	9^{ème} membre	Monsieur LANGLAIS Pierre
10^{ème} Vice-Président	Madame ROUSSEAU Carole		
11^{ème} Vice-Président	Monsieur HENAUULT Damien		

Nombre membres du bureau :

- en exercice : 21
- présents : 18
- votants : 21

Date de convocation :
Le 12 Octobre 2021

Etaient absents excusé(e)s : Monsieur SAUX Christian - Monsieur LACROIX Eric - Madame GOMES Zita -

Ont donné procuration : Monsieur SAUX Christian à Madame DELORD Martine- Monsieur LACROIX Eric à Monsieur BRAULT Jean-Luc – Madame GOMES Zita à Monsieur MARTELLIERE Eric -

Madame COCHETON Stella est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'elle accepte.

Urbanisme

1. EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BV N° 11 SISE 91 AVENUE DE LA PAIX A CONTRES, COMMUNE DELEGUEE DU CONTROIS-EN-SOLOGNE (41700)

La Communauté de Communes Val de Cher-Controis a reçu le 17 septembre 2021 une déclaration d'intention d'aliéner concernant la vente de la parcelle cadastrée section BV n°11 (293 m²), sise 91 avenue de la Paix à Contres, Commune déléguée du Controis-en-Sologne (41700), appartenant à Monsieur Jean-Michel FETIVEAU, domicilié 19 rue André Morand à Contres, le Controis-en-Sologne (41700), au prix de 200 000 € TTC, frais d'acte en sus.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L. 211-2,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 29 juillet 2020 déléguant au bureau communautaire l'exercice du droit de préemption urbain en zone d'activité que les communes auront octroyé à la Communauté,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 30 juin 2021 déléguant le droit de préemption urbain aux communes disposant du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ex Val de Cher-Controis, et ce sur l'ensemble de leur territoire à l'exception de certaines zones d'activités,

Vu la demande de déclaration d'intention d'aliéner reçue le 17 septembre 2021 et enregistrée sous le n°041.059.21.U0005 concernant la vente de la parcelle cadastrée section BV n°11 (293 m²), sise 91 avenue de la Paix à Contres, Commune déléguée de le Controis-en-Sologne (41700) et située en zone Ui du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ex Val de Cher-Controis,

Considérant que la Communauté de communes Val de Cher-Controis n'a pas de projet sur cette parcelle, Le Bureau communautaire, **à l'unanimité**, décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente de la parcelle cadastrée section BV n°11 (293 m²), sise 91 avenue de la Paix à Contres, Commune déléguée du Controis-en-Sologne (41700), appartenant à Monsieur Jean-Michel FETIVEAU, domicilié 19 rue André Morand à Contres, le Controis-en-Sologne (41700), au prix de 200 000 € TTC, frais d'acte en sus.

2. EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA VENTE DES PARCELLES CADASTREES SECTION ZA N° 160, ZA N° 165 ET ZR N°114, SISES A SELLES-SUR-CHER (41130) AU LIEU-DIT « SAINT-FRANCOIS »

La Communauté de Communes Val de Cher-Controis a reçu le 24 septembre 2021 une déclaration d'intention d'aliéner concernant la vente des parcelles cadastrées section ZA n°160 (1 016 m²), ZA n°165 (4 m²), et ZR n°114 (4 247 m²), sises à Selles-sur-Cher (41130) au lieu-dit « Saint-François », appartenant à Monsieur et Madame Jean-Baptiste DUVOUX, domiciliés 8 rue des Varennes à Châtillon-sur-Cher (41130), au prix de 500 000 € TTC, frais d'acte en sus.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L. 211-2,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 29 juillet 2020 déléguant au bureau communautaire l'exercice du droit de préemption urbain en zone d'activité que les communes auront octroyé à la Communauté,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 30 juin 2021 déléguant le droit de préemption urbain aux communes disposant du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ex-Val de Cher-Controis, et ce sur l'ensemble de leur territoire à l'exception de certaines zones d'activités,

Vu la demande de déclaration d'intention d'aliéner reçue le 24 septembre 2021 et enregistrée sous le n°041.242.21.U0002 concernant la vente des parcelles cadastrées section ZA n°160 (1 016 m²), ZA n°165 (4 m²), et ZR n°114 (4 247 m²), sises à Selles-sur-Cher (41130) au lieu-dit « Saint-François », et situées en zone Ui du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ex-Val de Cher-Controis,

Considérant que la Communauté de communes Val de Cher-Controis n'a pas de projet sur ces parcelles, Le Bureau communautaire, **à l'unanimité**, décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain la vente des parcelles cadastrées section ZA n°160 (1 016 m²), ZA n°165 (4 m²), et ZR n°114 (4 247 m²), sises à Selles-sur-Cher (41130) au lieu-dit « Saint-François », appartenant à Monsieur et Madame Jean-Baptiste DUVOUX, domiciliés 8 rue des Varennes à Châtillon-sur-Cher (41130), au prix de 500 000 € TTC, frais d'acte en sus.

Monsieur le Président ou un(e) Vice-Président(e) ayant pouvoir de signature est autorisé(e) à l'effet de signer tous documents nécessaires à la renonciation de ce droit pour ces deux dossiers.

Affaires diverses

▪ ECONOMIE – ENTREPRISE GOYER A FOUGERES/BIEVRE

En octobre 2020, l'entreprise GOYER sise à Fougères-sur-Bièvre, le Controis-en-Sologne a lancé un programme d'insertion avec 10 personnes éloignées de l'emploi. Celles-ci ont été formées durant 18 mois. Six d'entre-elles ont été recrutées. Cette démarche s'inscrit dans la politique d'insertion menée par l'entreprise mais également afin de répondre à ses besoins d'effectifs. Un nouveau recrutement aura lieu en février 2022. Monsieur Jean-Luc BRAULT, le Président, demande à ce qu'une collaboration soit mise en place avec les maisons Frances Services de la Communauté afin que des demandeurs d'emplois du territoire bénéficient de ce dispositif.

La séance est levée à 19 h 00

Fait à le Controis-en-Sologne, le 19 octobre 2021

Le Président

Jean-Luc BRAULT

